### 3<sup>ème</sup> année UE 322 2015

#### TRANSFORMATIONS SOCIALES EN EUROPE

**Coordination:** 

**Vincent SIMOULIN** 

Equipe pédagogique:

Martine AZAM-Marianne BLANCHARD - Roland CANU- Julie JARTY

- Vincent SIMOULIN

### Les OBJECTIFS GLOBAUX

- \* Explorer les diverses formes de liens qui permettent aux collectifs sociaux de se former et de se développer en Europe.
- \* Prendre en compte l'évolution des contextes du fait de la mondialisation, de la construction européenne de l'essor des nouvelles technologies et du développement de nouveaux types de liens.
- \* Combiner de multiples regards.
- \* Ne pas seulement étudier les processus différenciés de construction de l'ordre social, mais aussi ceux qui correspondent plutôt à des logiques de précarisation, de stigmatisation et d'exclusion.

### 3 GRANDES QUESTIONS

- \* Le niveau européen :
  - \* Existence.
  - \* Influence.
  - \* Évolution.
  - \* Autonomie.
- \* Les différences entre les pays européens :
  - \* Réactions et adaptations.
  - \* Perceptions et représentations.
  - \* Modèles sociaux et politiques.
- \* Un éventuel processus de convergence :
  - \* Un rêve toujours démenti et toujours réactivé (Comte, Marx, Parsons, etc.).
  - \* Un modèle européen ... ou une dissolution prochaine?

### **PLAN**

#### INTRODUCTION

- \* I Le lien politique
- \* II Le lien éducatif
- \* III Le lien marchand
- \* IV Le lien culturel
- \* V Le lien du genre

**CONCLUSION** 

### ÉVALUATION

- \* 1 dissertation de deux heures.
- \* 1 dossier en groupe sur un thème à partir de documents :
  - \* Groupes de 4 étudiants.
  - \* Une dizaine de sujets liés aux interventions et comprenant les références de quatre articles scientifiques.
  - \* Les étudiants devront constituer un dossier d'environ 20.000 signes qui problématisera le sujet à partir des articles.
  - \* On leur demande également d'illustrer leur analyse des articles par des exemples concrets.
  - \* A rendre le 29 avril.
  - Une présentation non manuscrite.

## CONSIGNES SPÉCIFIQUES

- \* Pour répondre à cette question, vous prendrez appui sur les textes proposés et complèterez votre propos en mobilisant des exemples concrets ainsi que d'autres sources écrites, notamment des articles d'autres disciplines (telles que l'histoire, la géographie, les sciences politiques, les sciences de la communication, la philosophie....).
- \* De même, les articles de presse, littérature grise, travaux de la commission européenne, communications dans le cadre de colloque... peuvent fournir matière à réflexion; ils auront dans ce cas le statut d'un matériau dont le défrichage aidera à problématiser votre travail.
- \* Vous veillerez à préciser l'ensemble des références utilisées et s'il s'agit de textes disponibles sur internet, vous veillerez à coller le lien en annexe.

# Sujets de Vincent SIMOULIN vincent.simoulin@univ-tlse2.fr

- \* L'Europe des régions existe-t-elle ?
- \* La gouvernance européenne est-elle équilibrée ?

### Bibliographie Vincent SIMOULIN

- \* David GUERANGUER. « L'intercommunalité, créature de l'Etat. Analyse socio-historique de la coopération intercommunale. Le cas du bassin chambérien », Revue française de science politique, 2008/4, Vol. 58, p. 595-616.
- \* Xavier MARCHAND-TONEL, Vincent SIMOULIN, « Les fonds européens régionaux en Midi-Pyrénées : gouvernance polycentrique, locale ou en trompe-l'œil ? », Politique européenne, n° 12, hiver 2004, pp 22-41.
- \* Olivier NAY, « Négocier le partenariat. Jeux et conflits dans la mise en œuvre de la politique communautaire en France », Revue française de science politique, vol. 51, 2001, n° 3, pp. 459-481.
- \* Emmanuel NEGRIER, « Échanges politiques territorialisés et action publique européenne. Le Languedoc-Roussillon », in Bernard JOUVE, Emmanuel NEGRIER, (dir.) Que gouvernent les régions d'Europe ? Échanges politiques et mobilisations régionales, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 85-103.

# Sujets de Marianne BLANCHARD marianne.blanchard@gmail.com

- \* Quel est le rôle des Etats dans la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ?
- \* Peut-on parler d'une convergence des systèmes éducatifs et de la mise en place d'un modèle européen d'enseignement supérieur ?

### Bibliographie Marianne BLANCHARD

- \* Jean-Emile Charlier « Qui veut encore harmoniser l'enseignement supérieur européen ? », Reflets et perspectives de la vie économique, 2/2006 (Tome XLV), p. 23-30.
- \* Pierre Muller et Pauline Ravinet « Construire l'Europe en résistant à l'UE ? Le cas du processus de Bologne », Revue internationale de politique comparée, 4/2008 (Vol. 15), p. 653-665.
- \* Sandrine Garcia « L'Europe du savoir contre l'Europe des banques ? », Actes de la recherche en sciences sociales, 1/2007 (n° 166-167), p. 80-93.
- \* Christine Musselin "Les paradoxes de Bologne: l'enseignement supérieur français face à un double processus de normalisation et de diversification", in Leresche, J.-Ph., Benninghoff, M., Crettaz von Roten, F. & Merz, M.(éds): La fabrique des sciences, Lausanne, pp. 25-42, Presses polytechniques et universitaires romandes, Septembre, 2006.

# Sujets de Roland CANU roland.canu@univ-tlse2.fr

- \* Thématique A- Les soubassements libéraux de la construction européenne.
- \* Thématique B- Les territoires du marché : quelle pertinence de l'espace européen pour les échanges économiques ?

## Bibliographie Roland CANU

- \* DENORD, F. (2008), « Néolibéralisme et économie sociale de marché : les origines intellectuelles de la politique européenne de la concurrence (1930-1950) », Histoire, Economie et Société, Numéro : La politique de la concurrence communautaire, pp. 23-33.
- \* DENORD, F. & SCHWARTZ, (2010), « L'économie (très) politique du traité de Rome », Politix, 89, pp.35-56.
- \* FLIGSTEIN, N. & MERAND, F. (2002), « Mondialisation ou européanisation ? La preuve par l'économie européenne depuis 1980 », Acta Sociologica, Vol.45, pp.7-22.
- \* JOUEN, M. & MOUTIER, S. & WELSCH, K. (2003), « Cinq petites Europe. Des flux commerciaux recomposés », La Documentation française. Le Courrier des pays de l'Est, n°1039, pp.54-62.

# Sujets de Martine AZAM martine.azam@univ-tlse2.fr

- \* Sujet 1: De quelle façon le domaine de l'action culturelle traduit il les tensions entre la préservation des identités nationales/ locales et la construction d'une identité européenne ?
- \* Sujet 2 : Une politique culturelle européenne implique l'existence d'une culture européenne. Quelles sont les limites / difficultés à l'existence de l'une et de l'autre ?

## Bibliographie Martine AZAM

- \* Marie-Anne GUÉRIN, « Le patrimoine culturel, instrument de la stratégie de légitimation de l'union européenne. L'exemple des programmes Interreg », Politique européenne, 2008/2, n° 25, pp. 231-251.
- \* Riva KASTORYANO, « L'Europe face aux nationalismes », Le Monde, 25 octobre 2010.
- \* Emmanuel NEGRIER, « La diversité, nouveau paradigme des politiques culturelles ? Une comparaison européenne », Revista de Investigaciones Politicas y Sociologicas, 2008, Vol. 7, n° 001, pp. 95-110.
- \* Daniel ROCHAT, « L'identité européenne : du déterminisme historique à une objectivité culturelle », Études internationales, vol. 32, n° 3, 2001, p. 455-473.

# Sujets de Julie JARTY jarty@univ-tlse2.fr

- \* (1) Quel est l'impact de la place prépondérante de l'économie au sein de l'Union européenne sur les problématiques de genre ?
- \* (2) Les différents systèmes européens de protection sociale ont-ils contribué à l'égalité hommes/femmes?

## Bibliographie Julie JARTY

- \* (1)Jenson, J., « politiques publiques et investissement social : quelles conséquences pour la citoyenneté sociale des femmes ? », Cahiers du genre, 2011/3, p. 21-43.
- \* (1)Palier Bruno, « Vers un État d'investissement social » Pistes pour une redéfinition de la protection sociale, *Informations sociales*, 2005/8 n° 128, p. 118-128.
- \* (2)Letablier M.-T., «Régimes d'état-providence et conventions de genre en Europe», *Informations sociales*, 2009/1 n° 151, p. 102-109.
- \* (2)Morel N., « Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des gender studies à l'analyse des politiques sociales », Sociologie du Travail, vol. 49, no 3, 2007, p. 383-397.

# PREMIERE PARTIE Le lien politique

**Vincent SIMOULIN** 

### **PLAN**

- \* <u>A</u>) Le lien européen : un lien contraint.
- \* <u>B</u>) La construction d'une apparente irréversibilité.

### L'OPNI EUROPÉEN

- \* Un projet politique au sens plein du terme : la paix.
- \* Un objet changeant, qui est passé de 6 à 27 membres et qui va encore grossir.
- \* Le nombre de domaines de coopération s'est également constamment accru.
- \* La perte de souverainetés séculaires (la monnaie, etc.).
- \* Une interrogation sur le caractère réversible ou non de ces évolutions.

### A) Le lien européen : un lien contraint.

- a) Une exigence américaine.
- b) Une exigence économique et industrielle.
- c) Une exigence relative.

## a) Une exigence américaine.

- \* 19 septembre 1946, Winston Churchill évoque dans un discours prononcé à Zurich la création des États-Unis d'Europe qui pourraient constituer à ses yeux un troisième pilier du monde occidental.
- \* Le Plan Marshall (1947). Les États-Unis d'Amérique se disent prêts à aider massivement l'Europe par des transferts financiers et technologiques, à condition qu'il y ait une gestion européenne commune de cette aide.
- \* Le "Coup de Prague", l'intervention des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie (20 février 1948).

### Un débat majeur

- \* Une organisation commune à concevoir.
- \* Deux groupes de pays:
  - \* Les partisans d'une organisation fédérale (Benelux, France).
  - \* Les partisans d'une organisation intergouvernementale (Grande-Bretagne, pays nordiques).
- \* Une première bataille :
  - \* 1948 sur l'OECE (Organisation européenne de coopération économique, qui deviendra en 1961 l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques).
  - \* Une victoire des intergouvernementalistes.
- \* Une seconde bataille:
  - \* Le Conseil de l'Europe (1949).
  - \* Une victoire des intergouvernementalistes.

## b) Une exigence économique et industrielle

- \* Une conjoncture internationale de crise (guerre froide).
- \* Une idée (Jean Monnet, Robert Schuman) proposée le 9 mai 1950 : renforcer la dynamique de pays entre les pays en plaçant sous une autorité commune la production et la gestion des ressources alors nécessaires au développement des industries d'armement : le charbon et l'acier.
- \* Traité de Paris (1951): naissance de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).
- \* Une méthode : contourner par la technique et l'économie l'impossibilité politique pour les Etats d'abandonner une part de leur souveraineté alors qu'ils sortent d'une guerre mondiale où ils ont été occupés (France, Belgique, Hollande) ou vaincus (Allemagne, Italie).

### Le Traité de Rome (25 mars 1957)

- \* Création de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom).
- \* L'objectif est d'aboutir à une Union douanière :
  - \* Zone de libre-échange.
  - \* Tarif douanier commun.
  - \* Règles uniques pour les échanges avec les pays-tiers.
  - \* Politique commerciale commune.
- \* Cette dynamique économique est à l'origine de l'adhésion du Danemark, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (1/1/73) puis de la Grèce (1/1/81).

### Le renouveau des années 1980

- \* Conscience partagée que la crise économique est durable.
- \* Une conjoncture politique favorable :
  - \* Arrivée à la présidence de la Commission européenne de Jacques Delors en janvier 1985.
  - \* Arrivée de Mikhail Gorbatchev en mars 1985 à la tête du Soviet suprême de l'Union soviétique.
- \* Dissolution de l'URSS, Réalisation de l'unité allemande (1989).
- \* Accords de Maastricht conclus le 11 décembre 1991, signés le 7 février 1992, en vigueur le 1er novembre 1993 : projet d'Union économique et monétaire.

## c) Une exigence relative

- \* La Norvège a refusé par deux fois l'adhésion, à la CEE (le 26 décembre 1972) puis à l'UE (le 28 novembre 1994), lors de deux referendums.
- \* Le Groenland a voté par referendum en 1982 un réaménagement de ses liens avec la CEE et l'a quittée en tant que membre plein le 1<sup>er</sup> février 1985.
- \* Le Royaume-Uni a refusé en 1992 d'inclure dans le Traité de Maastricht un accord sur la politique sociale sur lequel tous les autres membres s'étaient mis d'accord.
- \* Le Danemark a refusé l'adoption de l'euro par referendum (28 septembre 2000) comme la Suède par referendum (14 septembre 2003).
- \* Le referendum organisé en France (le 29 mai 2005) pour ratifier le Traité constitutionnel européen s'est également conclu par un rejet (45,3% de "oui", 54,6% de "non", participation de 69,4%), de même que celui organisé sur le même sujet en Hollande le premier juin 2005 (38,4% de "oui", 61,6% de "non").
- \* Le Traité de Lisbonne, conclu pour sortir de l'impasse créée par ces deux rejets, a lui-même été rejeté une première fois par referendum (12 juin 2008) en Irlande (53,4% de "non").

### Une mécanique surestimée?

- \* Ni la Suisse, ni la Norvège ne sont membres de l'UE.
- \* Le Danemark a obtenu d'être exempté de l'euro, alors que la Grande-Bretagne et la Suède s'en sont exemptées elles-mêmes.
- \* Les referendums ne sont pas sans effet (sentiment de crise démocratique) mais ils ne se traduisent pas non plus par les changements de direction qu'espéraient les opposants.
- \* Il nous faut donc comprendre pourquoi et comment est construite cette apparente irréversibilité.

## B) La construction d'une apparente irréversibilité.

- \* a) La vision d'un jeu à somme nulle.
- \* b) La thèse du jeu coopératif.
- \* c) Des dynamiques régionales qui contribuent à l'européanisation.

### a) La vision d'un jeu à somme nulle.

- \* Les premiers auteurs ont raisonné comme si la construction européenne était un jeu à somme nulle, l'émergence d'un gagnant se traduisant automatiquement par des perdants.
- \* On la considère davantage aujourd'hui comme un jeu coopératif où ceux qui participent le plus sont aussi ceux qui ont le plus de gain.
- \* Ce ne sont plus seulement les gouvernements qui pèsent, comme on l'a longtemps cru, mais aussi les acteurs régionaux et locaux. La scène politique s'est enrichie.

### La thèse intergouvernementaliste

- \* la construction européenne ne signifie pas du tout une érosion des Etats et des gouvernements mais est au contraire leur domaine réservé.
- \* Alan S. MILWARD. The Reconstruction of Western Europe 1945-1951. Londres: Routledge, 1984.
- \* En déplaçant les décisions les plus importantes au niveau européen, la construction européenne aurait libéré presque totalement les gouvernements de leurs interlocuteurs (et opposants) habituels, notamment les parlementaires et les partenaires sociaux.
- \* Le Conseil des ministres de l'UE est de fait l'organe de décision au niveau européen et l'histoire montre qu'il est difficile voire impossible d'imposer à un gouvernement une décision ou une politique dont il ne veut pas (cf. adoption de l'euro).

### La thèse néo-fonctionnaliste

- \* Les membres de la CEE créent entre eux tellement d'interdépendances que celles-ci vont donner naissance à un nouveau centre supranational, l'union politique étant l'aboutissement ultime. C'est la thèse du spill-over (engrenage).
- \* Ernst B. HAAS. Beyond the Nation-State. Functionalism and International Organization. Stanford: Stanford University Press, 1964.
- \* La thèse de Haas repose sur le fait que les sociétés modernes sont des sociétés pluralistes. Pour l'emporter, chaque groupe cherche à recruter des alliés. Et, tôt ou tard, chaque politique va renforcer le centre supranational car des groupes d'intérêt vont s'allier avec lui pour faire triompher leurs vues.
- \* A long terme, c'est cependant le centre supranational qui se renforce le plus car il participe à toutes les négociations.

### Une complémentarité analytique

- \* L'analyse intergouvernementaliste :
  - \* correspond bien à certaines politiques, notamment les politiques régaliennes comme la Politique étrangère et de sécurité commune
  - \* permet de bien comprendre les phases critiques et les moments de rupture
- \* l'analyse néo-fonctionnaliste :
  - \* est bien adaptée à d'autres domaines (politique industrielle, etc.)
  - \* aux phases d'accélération et de forte intégration (années 1980).

## b) La thèse du jeu coopératif.

- \* On raisonne de moins en moins afin de savoir qui des Etats ou des institutions européennes gagne à la construction européenne.
- \* Un exemple : l'école de l'interdépendance complexe.
- \* Robert O. KEOHANE, Joseph S. NYE. Power and Interdependence. Londres: Little, Brown Book Group, 1977.
- \* La construction européenne est une réponse parmi d'autres à un problème qui est posé à tous les Etats : le fait que de plus en plus de problèmes (économie, protection de l'environnement, etc.) sont globaux et ne peuvent être résolus au niveau national.

### La gouvernance

- \* Un terme très disputé et très polysémique.
- Un mode de coopération qui ne repose pas sur la hiérarchie. Gouvernance ne signifie toutefois absolument pas égalité et elle peut même avoir pour fonction de masquer des inégalités.
- \* Il apparaît au milieu des années 1970 :
  - \* Découverte au cours des années 1960 d'un problème nouveau qu'on appelle l'"ingouvernabilité ».
  - \* Contestation sociale qui mène à mai 68.
  - \* Emergence du tiers monde,
  - \* Complexité croissante des problèmes qui exigent de plus en plus une régulation internationale (pollution, etc.).
- \* Des médiateurs qui ont repensé la coopération :
  - \* Rockfeller (fondateur de la Commission trilatérale).
  - \* Huntington, Crozier, Watanuki, Crisis of Democracy, 1973.
  - \* Leur question : les administrations modernes sont-elles capables de gérer ces nouveaux défis ou l'ère du gouvernement est-elle révolue ?

### Des optiques contrastées

\* Le développement d'une optique néo-libérale qui dénonce l'Etat-providence et réclame un recentrage de l'Etat sur ses missions fondamentales, les missions régaliennes (police, justice, monnaie, etc.).

\* Une optique néo-corporatiste qui réclame un développement du partenariat, de la contractualisation, de la coopération décentralisée pour prendre acte du développement de la formation, de l'instruction et de la capacité des acteurs à penser et agir par eux-mêmes.

### La gouvernance européenne

- \* Pour tous les auteurs, la question est de savoir comment l'ordre naît du désordre, comment des acteurs très différents arrivent à respecter les mêmes règles de négociation sans autorité hiérarchique.
- \* Le terme connaît une déclinaison en termes de "gouvernance multi-niveaux" qui a été développée en grande partie à propos des politiques sociales par Leibfried et Pierson.
- \* Leur thèse est qu'on assiste au partage de l'autorité en matière de politiques sociales en Europe avec, dans de plus en plus de secteurs de l'intervention sociale, des interventions conjointes. La conséquence la plus importante est que la négociation ne porte plus seulement sur la gestion ou la réforme à adopter, mais sur le niveau auquel il faut la pratiquer.
- \* Stephan LEIBFRIED, Paul PIERSON (Ed.). Politiques sociales européennes. Entre intégration et fragmentation. Paris : L'Harmattan, 1998 (1ère éd : 1995).

# c) Des dynamiques régionales qui contribuent à l'européanisation.

- \* La scène ne se limite plus aux gouvernements. Si les acteurs locaux et régionaux ont de plus en plus de poids, ils ne luttent pas contre l'européanisation, mais y contribuent plutôt en espérant qu'elle leur donne en fait plus de poids.
- \* Romain PASQUIER. Les capacités politiques des régions : une comparaison France-Espagne. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- \* Il étudie deux régions françaises (la Bretagne et le Centre) et deux régions espagnoles (la Galice et la Rioja).

### Le cas français

- \* la décentralisation de 1982 a débarrassé les collectivités territoriales de la tutelle préfectorale, mais il n'y a pas eu de redécoupage géographique des régions, de réforme de la fiscalité ni du statut de l'élu. Le gouvernement qui a eu l'initiative de la décentralisation et il n'a pas consulté les régions.
- \* Les régions ne représentent en 2002 qu'environ 3% de l'ensemble des dépenses publiques (contre 30% pour les communautés autonomes espagnoles) et le scrutin proportionnel favorise l'instabilité des majorités.
- \* Pour ces régions, les programmes européens sont une aide bienvenue, mais ce ne sont pas elles qui les gèrent mais les préfectures de région. Dans une décentralisation d'origine étatique, les programmes européens ont donc contribué à renforcer le poids des administrations déconcentrées en région plus qu'à faire émerger des acteurs régionaux rendus indépendants grâce à une alliance avec Bruxelles.

### Le cas espagnol

- \* La Constitution de 1978 établit le droit à l'autonomie politique pour les territoires qui le souhaiteraient, mais le régime d'accès à l'autonomie privilégie les territoires qui ont bénéficié dans le passé (Seconde République) d'un statut d'autonomie : la Catalogne, le Pays Basque et la Galice.
- \* Cela entraîne une concurrence entre les régions et une surenchère entre régions et autorités centrales, une forme d'engrenage fédératif. Les régions les plus autonomes cherchent à obtenir toujours plus d'autonomie par rapport au pouvoir central, tandis que les autres cherchent à les rattraper. En réponse, la Catalogne et le Pays Basque ne cessent d'exiger et d'obtenir des compétences supplémentaires afin de conserver un niveau d'autonomie supérieur à celui des autres communautés.
- \* Il en résulte que le pouvoir central a de moins en moins d'autonomie, d'autant que ces régions renforcées ont su négocier directement avec Bruxelles et ont appris à négocier et gérer les programmes européens avec les acteurs communautaires. Les communautés autonomes ont désormais un pouvoir législatif propre et leurs ressources juridiques et leurs domaines d'intervention sont croissants et bien plus étendus qu'en France.

# Des dynamiques qui ne sont plus seulement nationales

- \* Globalement, les régions espagnoles ont été renforcées par l'européanisation. Au contraire, en France, ce sont plutôt les acteurs nationaux qui ont profité de l'alliance avec Bruxelles et ont su capter les programmes européens à leur profit.
- \* Dans les deux cas, les acteurs vainqueurs ont de toute façon intérêt à conforter les programmes européens et à accentuer l'européanisation puisque celle-ci contribue à renforcer leur poids au niveau national.

#### \* De fortes différences régionales :

- \* La Bretagne a su lier identité régionale et dynamisme économique. L'existence de grands journaux régionaux et d'un actif club d'entrepreneurs contribue à faire apparaître la région comme un véritable partenaire de l'État et de la Commission européenne.
- \* Dans la région Centre, le découpage de 1956 est purement technocratique. Il y a même une concurrence entre le Nord (Chartres, Châteaudun) et le Sud (Bourges, Orléans, Tours) pour bénéficier de la décentralisation des industries auparavant situées à Paris. Les journaux régionaux couvrent des sous-espaces.
- \* En Espagne, la Rioja se développe plutôt plus et plus vite que les deux régions françaises étudiées.
- \* La Galice s'enfonce dans le sous-développement économique et social. Périphérique et isolée, dotée d'une langue vernaculaire (le galicien), la Galice est une terre d'immigration marquée par l'influence de l'Eglise, l'importance de l'agriculture et une très petite propriété familiale (le minifundio).

### CONCLUSION

- \* Les débats d'antan sur les relations entre États-nation et Union européenne sont dépassés.
- \* Le problème n'est plus de savoir globalement quel acteur gagne ou perd. La réponse est non seulement différente selon les pays et les moments, mais fait aussi intervenir infiniment plus d'acteurs que par le passé, notamment les régions.
- \* Cette complexification du jeu n'entrave en rien le caractère irrésistible de la construction européenne. Bien au contraire, les acteurs européens sont désormais ceux auxquels acteurs nationaux et régionaux doivent s'allier s'ils veulent développer leur espace d'action et une marge de manœuvre.
- \* L'évolution semble bien de ce point de vue conforter les thèses néofonctionnalistes. Si les intergouvernementalistes ont sans doute eu longtemps raison de souligner que l'européanisation confortait le pouvoir des gouvernements, le temps est sans doute venu où ce sont les acteurs européens qui choisissent leurs partenaires et tirent finalement les marrons du feu.